

NOTICE D'INFORMATION

du Compartiment

« AVENIR EQUILIBRE »

Du FCPE « AVENIR »

Part I - N° de code AMF : 990000063709

Part I2 - N° de code AMF : 990000108289

Le compartiment est régi par les dispositions de l'article L. 214-39 du Code monétaire et financier.

Orientation de gestion du compartiment :

Le compartiment « AVENIR EQUILIBRE » est classé dans la catégorie FCPE « Diversifié ».

A ce titre, le compartiment gère de façon discrétionnaire, dans le respect des ratios prévus par la réglementation, des actifs financiers français ou étrangers (valeurs mobilières et instruments financiers à terme).

Objectif de gestion et stratégie d'investissement :

Investi, dans les mêmes proportions, en actions des grandes places boursières internationales et en produits de taux de la zone euro, ce compartiment a pour objectif de sur-performer sur le long terme son indicateur de référence.

L'indicateur de référence se compose de :

| Classe d'actif | Indicateur de référence | Allocation théorique |
|--------------------|---------------------------|----------------------|
| Actions | | 50% |
| Europe | EuroStoxx 600 DNR | 25% |
| Etats-Unis | Standard & Poor's 500 DNR | 17,5% |
| Asie | MSCI AC Asia Pacific DNR | 7,5% |
| Obligations | | 50% |
| Zone euro | Euro MTS 3/5 ans | 50% |

NB :

- l'indice *EuroStoxx 600 DNR (Dividendes Nets Réinvestis)* est constitué des 600 principales valeurs européennes. Il est publié par Stoxx et disponible sur le site internet www.stoxx.com
- l'indice *Standard & Poor's 500 DNR (Dividendes Nets Réinvestis)* est un indice composé des 500 principales sociétés américaines de grande capitalisation. Il est publié par Standard and Poors et disponible sur le site internet www.standardandpoors.com
- l'indice *MSCI AC Asia Pacific DNR (Dividendes Nets Réinvestis)* est un indice composé de valeurs des marchés asiatiques et pacifiques en USD. Il est publié par MSCI et disponible sur le site internet www.msibarra.com
- l'indice *Euro MTS 3/5 ans* est un indice obligataire qui mesure la performance du marché des emprunts d'Etat de la zone euro dont la maturité résiduelle est comprise entre 3 et 5 ans. Cet indice est publié par MTS Group et disponible sur le site internet www.euromtsindex.com

Pour sur-performer cet indicateur, le gérant pourra s'écarter sensiblement de cette allocation théorique, tout en respectant les limites de l'allocation d'actif décrite dans le règlement.

La détermination des allocations d'actifs est réalisée dans le cadre d'un processus d'investissement en trois étapes :

- une allocation stratégique définie en fonction des analyses économiques générales,
- une allocation tactique cherchant les opportunités de marché,
- un choix d'obligations et d'actions privilégiant les meilleurs rendements/ risque.

Dans le domaine des actions, le gérant investira essentiellement sur des titres à large capitalisation boursière et représentatifs des grands indices boursiers.

Profil de risque :

La performance du compartiment dépend majoritairement de l'évolution des marchés sur lesquels le compartiment est investi, dans le cadre de la stratégie d'investissement décrite au paragraphe précédent. Dans ces conditions, le capital investi pourrait ne pas être intégralement restitué, y compris pour un investissement réalisé sur la durée de placement recommandée.

Les principaux risques sont les suivants :

- **Risque actions** : Le compartiment est en permanence investi pour une part importante de son actif en actions. De ce fait, sa valeur liquidative peut être amenée à baisser dans une période de recul des indices boursiers européens. En raison de sa stratégie d'investissement, le compartiment est soumis à un risque actions important.

- **Risque de taux** : Le compartiment est en permanence investi pour une part importante de son actif en instruments de taux. De ce fait, sa valeur liquidative peut être amenée à baisser dans une période de hausse des taux d'intérêt. En raison de sa stratégie d'investissement, le compartiment est soumis à un risque de taux important.

- **Risque de crédit** : Il s'agit du risque de défaillance de l'émetteur et du risque de dépréciation pouvant affecter les titres en portefeuille résultant de l'évolution des marges émetteurs (écartement des spreads). En raison de sa stratégie d'investissement, le compartiment est soumis à un risque de crédit modéré.

- **Risque de change** : Le compartiment est soumis à un risque de change. En effet, pour les investissements effectués dans une devise autre que l'euro, il existe un risque de baisse de cette devise par rapport à la devise de référence du compartiment, l'euro. Ce

risque peut entraîner une baisse de la valeur liquidative. En raison de sa stratégie d'investissement, le compartiment est soumis à un risque de change maximum de 40 % de l'actif.

Durée de placement recommandée :

La durée de placement recommandée est d'au moins 5 ans. Celle-ci ne tient pas compte de la durée d'indisponibilité.

Composition du compartiment :

Dans ce cadre, le compartiment sera exposé entre 40 % minimum et 60 % maximum en actions et/ou OPCVM actions. Les zones prépondérantes sont l'Europe, les Etats-Unis et l'Asie.

Dans le domaine des actions, le gérant investira essentiellement sur des titres à large capitalisation boursière et représentatifs des grands indices boursiers.

Le solde du portefeuille pourra être exposé entre 40 % minimum et 60 % maximum, en produits de taux des marchés des pays de la zone Euro, directement ou par le biais d'OPCVM.

Le portefeuille est composé de produits de taux : obligations à taux fixes, variables, indexés et/ou convertibles.

En ce qui concerne l'allocation des différents types de taux susvisés, il n'existe pas de clé de répartition prédéterminée. L'allocation dépend essentiellement de facteurs macroéconomiques et de facteurs techniques, tout en veillant à une diversification minimale des risques sous-jacents (taux, inflation, pente de la courbe, spreads de crédit,...). La poche obligataire du compartiment est gérée à l'intérieur d'une fourchette de sensibilité comprise entre 0 et 10. Cette poche obligataire sera principalement investie en titres émis par des Etats ou assimilés et en titres émis par des émetteurs privés respectant une notation minimale de BBB- ou équivalents.

Le compartiment pourra être investi à plus de 20 % de son actif en parts ou actions d'OPCVM.

Intervention sur les marchés à terme ou optionnels dans un but de protection et/ou d'exposition du portefeuille en vue de réalisation de l'objectif de gestion : oui.

Le FCPE peut investir sur des instruments à terme ou optionnels négociés sur des marchés réglementés, organisés ou de gré-à-gré, français ou étrangers. Dans ce cadre, et en vue de réaliser l'objectif de gestion, le gérant peut prendre des positions en vue de couvrir ou d'exposer le portefeuille, dans la limite d'engagement d'une fois l'actif net du Fonds.

Le FCPE peut également intervenir sur des titres intégrant des dérivés à savoir les warrants, les bons de souscription ainsi que les EMTN, BMTN et obligations convertibles, dans la limite de 10% de l'actif net du Fonds.

Marchés réglementés, organisés ou de gré-à-gré, français ou étrangers.

Instruments utilisés : futures, change à terme, options, warrants, bons de souscription, EMTN, BMTN et Obligations convertibles.

Modalités de souscription et de rachat/informations relatives aux commissions et frais

- ✓ **Apports et retraits :** - en numéraire
- ✓ **Mode d'exécution :** - prochaine valeur liquidative
- ✓ **Commission de souscription à l'entrée :** au plus égale à 1% du montant du versement
- à la charge de l'Entreprise ou du porteur de parts selon chaque accord de participation et/ou plan d'épargne salariale.
- ✓ **Commission de rachat à la sortie :** -néant
- ✓ **Commission d'arbitrage :** - convention par entreprise
- ✓ **Frais de fonctionnement et de gestion de la part I du compartiment :**

| | Frais facturés au FCPE | Assiette | Taux barème | Prise en charge Compartiment/Entreprise |
|---|---|--|--|---|
| 1 | Frais de gestion Frais de gestion externes à la société de gestion de portefeuille (CAC, dépositaire, distribution, avocats) | Actif net | 0,31% (TTC) maximum | Compartiment |
| 2 | Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion) | Partie de l'actif net du compartiment investie en parts ou actions d'OPCVM | 2% (TTC) maximum | Compartiment |
| 3 | Commissions de mouvement | Actif net | - actions : 0,50 %, avec un minimum de 51 euros par opération, - obligations : 0,04%, - OPCVM : 0,30% maximum hors OPCVM gérés par NAM ou une société du groupe NATIXIS. | Compartiment |
| 4 | Commission de surperformance | Néant | Néant | Néant |

Les frais de fonctionnement et de gestion sont perçus mensuellement. Les différents postes constituant les frais de fonctionnement et de gestion sont calculés et provisionnés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative.

NATIXIS ASSET MANAGEMENT n'ayant pas opté pour le régime de la TVA, les commissions de gestion administrative et comptable, et de gestion financière n'y sont pas actuellement assujetties.

Il n'est pas prélevé de commissions de souscription et de rachat indirectes.

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectués au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans le compartiment, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités du compartiment.

✓ Frais de fonctionnement et de gestion de la part I2 du compartiment :

| | Frais facturés au FCPE | Assiette | Taux barème | Prise en charge Compartiment/Entreprise |
|---|---|--|--|---|
| 1 | Frais de gestion | Actif net | 0,31% (TTC) maximum | Entreprise |
| | Frais de gestion externes à la société de gestion de portefeuille (CAC, dépositaire, distribution, avocats) | | | |
| 2 | Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion) | Partie de l'actif net du compartiment investie en parts ou actions d'OPCVM | 2% (TTC) maximum | Compartiment |
| 3 | Commissions de mouvement | Actif net | - actions : 0,50 %, avec un minimum de 51 euros par opération, - obligations : 0,04%, - OPCVM : 0,30% maximum hors OPCVM gérés par NAM ou une société du groupe NATIXIS. | Compartiment |
| 4 | Commission de surperformance | Néant | Néant | Néant |

Les frais de fonctionnement et de gestion sont perçus mensuellement. Les différents postes constituant les frais de fonctionnement et de gestion sont calculés et provisionnés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative.

NATIXIS ASSET MANAGEMENT n'ayant pas opté pour le régime de la TVA, les commissions de gestion administrative et comptable, et de gestion financière n'y sont pas actuellement assujetties.

Il n'est pas prélevé de commissions de souscription et de rachat indirectes.

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectués au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans le compartiment, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités du compartiment.

✓ Affectation des revenus du compartiment : - réinvestissement dans le compartiment

✓ Frais de tenue de compte conservation : - conformément aux accords en vigueur

✓ Délai d'indisponibilité : - conformément aux accords en vigueur

✓ Disponibilité des parts : - conformément aux accords en vigueur

✓ Valeur de la part I à la constitution du FCPE : 15,24 euros

✓ Valeur de la part I à la constitution du compartiment : valeur liquidative du FCPE au moment de sa transformation en compartiment, le 1^{er} décembre 2009.

✓ Valeur de la part I2 à sa création (20 janvier 2012) : 25 euros

Ce compartiment a été agréé par l'AMF, le 27 Octobre 1995

Date de la dernière mise à jour de la notice : le 20 janvier 2012

La présente notice d'information doit être remise aux porteurs préalablement à toute souscription.